



Service de surveillance des communes

Service de surveillance  
des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal

Séance du 19 avril 2011

**Présents:** Mme Ariane ARLOTTI (AGT), Mme Fabienne AUBRY CONNE (L), M. Thomas BOYER (R), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Simon BRANDT (R), Mme Isabelle BRUNIER (S), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Mathias BUSCHBECK (Ve), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Maria CASARES (AGT), Mme Marie CHAPPUIS (DC), M. Alexandre CHEVALIER (L), Mme Renate CORNU (L), M. Marc DALPHIN (Ve), M. Alain de KALBERMATTEN (DC), M. Yves de MATTEIS (Ve), M. Gérard DESHUSSES (S), M. Guy DOSSAN (R), M. Christophe DUNNER (Ve), Mme Hélène ECUYER (AGT), Mme Vera FIGUREK (AGT), M. Jacques FINET (DC), M. Jean-Marc FROIDEVAUX (L), M. Adrien GENECAUD (R), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), M. Jacques HÄMMERLI (UDC), Mme Claudia HEBERLEIN SIMONETT (Ve), M. Pascal HOLENWEIG (S), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), M. Julius KUBIK (UDC), Mme Véronique LATELLA (R), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Christian LOPEZ QUIRLAND (S), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Danièle MAGNIN (HP), Mme Charlotte MEIERHOFER (AGT), M. Roger MICHEL (S), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), Mme Christiane OLIVIER (S), Mme Véronique PARIS (S), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), M. Georges QUELOZ (L), Mme Patricia RICHARD (R), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (AGT), Mme Alexandra RYS (DC), Mme Odette SAEZ (DC), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Armand SCHWEINGRUBER (L), Mme Andrienne SOUTTER (S), Mme Marie-France SPIELMANN (AGT), Mme Martine SUMI (S), M. Olivier TAUXE (UDC), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Salvatore VITANZA (R), Mme Salika WENGER (AGT), M. Alexandre WISARD (Ve), M. Christian ZAUGG (AGT).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6<sup>e</sup> et au plus tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à [communes.administration@etat.ge.ch](mailto:communes.administration@etat.ge.ch)

Date:

26 avril 2011

Le Conseil municipal, réuni en séance <sup>1)</sup> ordinaire  
<sup>2)</sup> extraordinaire

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 3 mai 2011

**Objet: PR-815 IV**

Crédit de 520 000 francs destiné à l'assainissement des véhicules légers du Service d'incendie et de secours durant les années 2010-2012.

Signature/s: Frédérique Perler-Isaaz, présidente

Jacques Hämmmerli, secrétaire